

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 002-295/19/CT ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine

**Avis du Conseil de Territoire
DRM 19/17437/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence est un vaste territoire de 3 150 km², constitué de 92 communes et regroupant 1,83 millions d'habitants. Elle a dans le cadre d'un protocole de préfiguration, définit ses futurs projets de renouvellement urbain.

Le bilan du premier programme national de rénovation urbaine mis en œuvre sur la période 2003-2015 ont conduit l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine à lancer un nouveau programme.

Sur Marseille, 14 quartiers ont été désignés prioritaires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février 2019, pose le cadre et fixe les objectifs et les moyens du NPNRU. Un investissement de 5 milliards d'euros de l'ANRU, financé avec le concours d'Action Logement, sera ainsi réparti comme suit : 83% pour les sites d'intérêt national, et 17% pour les sites d'intérêt régional, dans le cadre des Contrats de plan État-région (CPER).

Les 14 quartiers désignés comme prioritaires sont replacés dans le fonctionnement urbain de 4 grands secteurs géographiques qui participent au projet de développement métropolitain en matière de centralité, d'activité économique et d'habitat. Ces secteurs sont les suivants :

Le secteur Cadran Nord-Est – L2 comprenant :

- Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, Petit Séminaire
- Malpassé Corot
- Grand Saint-Barthélemy, Bon Secours, Les Rosiers, Marine Bleue, Saint-Jérôme
- La Maurelette
- Les Aygalades
- La Visitation - Bassens

Le secteur Hôpital Nord – Saint Antoine – Mourepiane comprenant :

- Solidarité, Kallisté, La Granière
- La Savine
- Saint-Antoine, Plan d'Aou, La Bricarde, La Castellane
- Consolat, Ruisseau Mirabeau
- La Calade, Campagne Lévêque

Le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune comprenant :

- Air-Bel

Le secteur Grand Centre Ville – Grand Port Maritime de Marseille comprenant :

- Le Centre Ville, Le Canet, les Arnavaux, et la Place Jean Jaurès
- La Cabucelle

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Afin de rationaliser la gestion des crédits afférents à la rénovation urbaine et viaire de ces quartiers, il est proposé de créer une opération spécifique au NPNRU sur Marseille, ayant pour objet l'aménagement de diverses voies dans le cadre de la rénovation urbaine. Cette opération se déclinera en diverses opérations rattachées (« sous-opérations ») et énumérées de manière non exhaustive ci-après :

- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur du Cadran Nord-Est – L2
- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur de l'Hôpital Nord – Saint Antoine-Mourepiane
- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune
- Une opération relative à l'aménagement des voies dans le secteur Grand Centre Ville – Grand Port Maritime de Marseille

D'autres sous-opérations pourront être créées en fonction des aménagements viaires programmés au fur et à mesure de l'avancement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

A cet effet, l'opération d'investissement intitulée « Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine », pour un montant de 25 000 000 €, inscrite au budget supplémentaire 2019 enregistrée dans l'autorisation de programme 191141 du programme 14.1 de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- Le projet de délibération « Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine ».

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération « Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Marseille ANRU - Aménagement de voies diverses dans le cadre de la rénovation urbaine ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC